

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identifiant du produit : DERIVE™

Autres moyens d'identification : Sans objet.

1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation :

Utilisations pertinentes identifiées : Modificateur d'utilité.

Utilisations déconseillées : Aucun connu.

1.3 Identifiant initial du fournisseur :

Fabricant :
Oro Agri, Inc.
2788 S. Maple Ave.
Fresno, CA 93725
Téléphone : +1 (559) 442-4996
Courriel : global.product.safety@rovensa.com

Distributeur :

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Incident, déversement, fuite, incendie, exposition ou accident
Appelez CHEMTREC jour et nuit
Aux États-Unis et au Canada : +1 (800) 424-9300
Hors des États-Unis : +1(703) 741-5970.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

SIMDUT 2015 :

La classification de ce produit a été effectuée conformément à la partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17 modifié) par SOR/2022-272).

Lésions oculaires graves, catégorie 1
Irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilité cutanée, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquette :

SIMDUT 2015 :

Mot d'avertissement : Danger



Mentions de danger :

Provoque de graves lésions oculaires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mises en garde - Prévention :

Évitez d'inhaler les brouillards, vapeurs ou aérosols. Portez une protection oculaire ou faciale. Portez des gants de protection. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. L'avez-vous soigneusement les mains après manipulation.

Mises en garde - Réponse :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Consignes de sécurité - Stockage :

À conserver dans un endroit bien aéré.

Consignes de sécurité - Élimination :

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Risques pour la santé et risques physiques non classés ailleurs (HHNOC - PHNOC) :

Aucun connu.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances :

Sans objet.

3.2 Mélanges :

Conformément à l'annexe I du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) :

Identification	Nom chimique	% (m/m)
CAS : 68515-73-1	D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	5 - <10%
CAS : 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<1%

Commentaires sur la composition :

*Les composants, numéros CAS et/ou concentrations non mentionnés sont soit non dangereux, soit inférieurs aux limites de déclaration, soit ont été gardés secrets commerciaux.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures nécessaires :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après l'exposition ; par conséquent, en cas de doute, consultez un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou de malaise persistant, en lui présentant la fiche de données de sécurité (FDS) du produit.

Par inhalation :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux par inhalation ; cependant, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé d'éloigner la personne affectée de la zone d'exposition, de lui assurer une bonne aération et de la maintenir au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Par contact cutané :

Retirez les vêtements et les chaussures contaminés, rincez la peau ou prenez une douche avec de l'eau froide et du savon neutre si nécessaire. En cas de gravité, consultez un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou des engelures, ne retirez pas les vêtements, car cela pourrait aggraver les lésions s'ils restent collés à la peau. Si des ampoules se forment, ne les percez surtout pas, car cela augmente le risque d'infection.

Par contact visuel :

Rincez abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne laissez pas la personne affectée se frotter les yeux ni les fermer. Si elle porte des lentilles de contact, retirez-les, sauf si elles sont collées aux yeux, car cela pourrait aggraver la situation. Dans tous les cas, après le nettoyage, consultez un médecin au plus vite en vous fournissant la fiche de données de sécurité du produit.

Par ingestion/aspiration :

Ne provoquez pas de vomissements. Si des vomissements surviennent, maintenez la tête de la personne baissée pour éviter toute fausse route. Gardez-la au repos. Rincez-lui la bouche et la gorge, car elles peuvent avoir été irritées par l'ingestion.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés :

Les symptômes et les effets sont encore inconnus.

4.3 Indication de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial, le cas échéant :

Apporter des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Garder la personne atteinte sous observation. Les symptômes peuvent apparaître tardivement.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) :

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas de combustion résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriée, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément à la réglementation relative à la lutte contre l'incendie systèmes de protection.

Moyens d'extinction inadaptés :

Non applicable

5.2 Dangers spécifiques liés au produit chimique :

La combustion ou la décomposition thermique crée des sous-produits réactifs qui peuvent devenir très toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers :

En cas d'incendie, le port d'un appareil respiratoire autonome et d'une tenue de protection complète est obligatoire.

Matériel et instructions de lutte contre l'incendie :

Selon l'ampleur de l'incendie, le port d'une tenue de protection complète et d'un appareil respiratoire autonome peut s'avérer nécessaire. Un équipement de base d'urgence (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable, etc.) doit être disponible.

Méthodes spécifiques :

Utilisez les procédures standard de lutte contre l'incendie et tenez compte des dangers liés aux autres matériaux impliqués.

Risques généraux d'incendie :

Comme pour tout incendie, il convient d'empêcher toute exposition humaine au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Seul le personnel dûment formé doit intervenir. Participer à la lutte contre l'incendie. Évacuer le personnel non essentiel de la zone sinistrée. Détruire toute source d'inflammation. En cas d'incendie, réfrigérer les conteneurs et réservoirs de stockage pour les produits susceptibles d'inflammation. Éviter tout déversement des produits utilisés pour l'extinction le feu dans un milieu aqueux.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :****Pour le personnel non urgent :**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche. Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire contre tout contact avec le produit répandu (voir section 8). Évacuer la zone et interdire l'accès aux personnes non protégées.

À l'attention des intervenants d'urgence :

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

6.2 Précautions environnementales :

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Tenir à l'écart des égouts et des eaux de surface et souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Déversements importants : Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente aucun risque. Isoler le produit déversé ou créer une barrière autour de celui-ci, si possible. Utiliser un matériau incombustible comme de la vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le placer dans un conteneur en vue de son élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer abondamment la zone à l'eau.

Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau incombustible et transférer dans des conteneurs pour élimination ultérieure. Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple, un chiffon ou une polaire). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre le produit déversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la fiche de données de sécurité.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Respectez la législation en vigueur relative à la prévention des risques industriels liés à la manutention manuelle de charges. Maintenez l'ordre et la propreté des lieux et éliminez les déchets selon des méthodes sûres (section 6). Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de le déplacer lentement afin d'éviter la génération de charges électrostatiques susceptibles d'affecter les produits inflammables. Consultez la section 10 pour obtenir des informations sur les conditions et les matériaux à éviter. Ne mangez ni ne buvez pendant la manipulation et l'avez-vous les mains ensuite avec un produit nettoyant approprié. Il est recommandé de disposer d'un matériau absorbant à proximité du produit (voir paragraphe 6.3).

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans une zone équipée de sprinklers. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10 de la fiche de données de sécurité).

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Hormis les instructions déjà mentionnées, il n'est pas nécessaire de formuler de recommandations particulières concernant l'utilisation de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle :**

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être évaluées sur le lieu de travail :

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) :

Pays	Identifiant	Concentration admissible
Canada	Composant exclusif 1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en Alberta - VME : 10 mg/m ³ sous forme de brouillard
	Composant exclusif 1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en Colombie-Britannique - VME : 10 mg/m ³
	Composant exclusif 1	Manitoba - VLE : 0,5 ppm (notation de peau) et 2,5 ppm
	Composant exclusif 1	Ontario - VME : 10 mg/m ³
	Composant exclusif 1	Québec - VME : 10 mg/m ³

Note :

1. VME (Valeur Moyenne Pondérée dans le Temps) : Exposition moyenne à une substance dangereuse sur une journée de travail standard de 8 heures ou une semaine de travail de 40 heures.
2. VLE (Limite d'exposition à court terme) : L'exposition moyenne admissible sur une courte période, généralement 15 minutes.
3. Plafond : La concentration maximale d'une substance dans l'air qui ne doit jamais être dépassée lors d'une exposition professionnelle.

8.2 Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique n'a été notée pour le(s) ingrédient(s).

8.3 Contrôles techniques appropriés :

Ventilation générale et par aspiration localisée antidéflagrante. Une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air par heure) doit être mise en place. Le débit de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration localisée ou d'autres dispositifs de protection pour maintenir les concentrations de particules en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, maintenir les concentrations de particules en suspension dans l'air à un niveau acceptable. Prévoir un accès facile à l'eau et aux douches oculaires.

8.4 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Portez des lunettes de sécurité avec protections latérales (ou des lunettes de protection) ou portez une visière de protection s'il y a un risque d'éclaboussures.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Portez des gants adaptés à la résistance chimique. Votre fournisseur de gants pourra vous conseiller sur les gants appropriés.

Autre :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire :

Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de polluants dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où aucune limite d'exposition n'a été établie), le port d'un appareil respiratoire homologué est obligatoire. Le choix et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme OSHA 29 CFR 1910.134 ou, au Canada, à la norme CSA Z94.4.

Risques thermiques :

Portez des vêtements de protection thermique appropriés lorsque cela est nécessaire.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Considérations générales d'hygiène :

Respectez toujours les règles d'hygiène personnelle, notamment en vous lavant les mains après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire ou de fumer. Lavez régulièrement vos vêtements de travail et vos équipements de protection afin d'éliminer toute contamination. Les vêtements de travail contaminés ne doivent en aucun cas être emportés hors du lieu de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence:

État physique :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Données non disponibles
Seuil olfactif :	Données non disponibles

Volatilité :

Point d'ébullition à pression atmosphérique :	Données non disponibles
Pression de vapeur :	Données non disponibles
Taux d'évaporation :	Données non disponibles

Description du produit :

Densité:	1,1 – 1,2 g/mL
Densité relative :	Données non disponibles
Viscosité dynamique :	<150 cP
Viscosité cinématique :	Données non disponibles
pH :	6,8 – 7,8
Densité de vapeur :	Données non disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Données non disponibles

Solubilité dans l'eau :	Complet
Propriétés de solubilité :	Données non disponibles
Température de décomposition :	Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Données non disponibles
Inflammabilité :	
Point d'éclair :	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation :	Données non disponibles
Limite inférieure d'inflammabilité :	Données non disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité :	Données non disponibles
Caractéristiques des particules :	
Diamètre équivalent médian :	Données non disponibles

9.2 Autres informations :

Informations relatives aux classes de risques physiques :

Propriétés explosives :	Données non disponibles
Propriétés oxydantes :	Données non disponibles
Corrosif pour les métaux :	Données non disponibles
Chaleur de combustion :	Données non disponibles
Aérosols - pourcentage total (en masse) de composants inflammables :	Données non disponibles

Autres caractéristiques de sécurité :

Tension superficielle :	Données non disponibles
Indice de réfraction :	Données non disponibles

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique :

Le matériau est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter :

Évitez toute source de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation. Évitez les températures supérieures au point d'éclair. Tout contact avec des matériaux incompatibles est interdit.

10.5 Matériaux incompatibles :

Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique de ce produit peut générer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des oxydes de sodium.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Informations sur les voies d'exposition probables :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, cela peut entraîner des effets néfastes sur la santé en fonction du mode d'exposition :

Ingestion (effet aigu) :

Données non disponibles.

Inhalation (effet aigu) :

Données non disponibles.

Contact avec la peau (effet aigu) :

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite de contact allergique.

Contact avec les yeux (effet aigu) :

Provoque une grave irritation des yeux.

11.2 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Les symptômes et les effets sont encore inconnus.

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

On ne s'attend pas à ce qu'il soit toxique à court terme.

Informations toxicologiques spécifiques au produit :

Corrosion/irritation cutanée :

Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritations oculaires :

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Sensibilisation respiratoire :

Données non disponibles.

Cancérogénicité :

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

- Monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) sur l'évaluation des risques cancérogènes pour l'homme

Non répertorié.

- Rapport du Programme national de toxicologie (PNT) sur les substances cancérogènes

Non répertorié.

-Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non répertorié.

Mutagénicité :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Toxicité pour la reproduction :

Données non disponibles.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Non classifié.

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Non classifié.

Risque d'aspiration :

Non classifié.

Effets chroniques :

Une inhalation prolongée peut être nocive.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement en vertu de la Loi sur les produits dangereux (DORS/2022-272). Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Données non disponibles.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne :

Données non disponibles.

12.7 Autres effets indésirables :

Aucun autre effet néfaste sur l'environnement (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu de ce composant.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination :

Collectez et recyclez ou éliminez dans des conteneurs hermétiques dans un centre de traitement des déchets agréé. Ne laissez pas ces matières s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne contaminez pas les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés. Éliminez le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Réglementation locale en matière d'élimination des déchets :

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux :

Le code de déchet doit être attribué en concertation entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise de gestion des déchets.

Déchets provenant de résidus/produits non utilisés :

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les contenants ou doublures vides peuvent contenir des résidus de produit. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire (voir Méthodes d'élimination).

Emballages contaminés :

Les contenants vides pouvant contenir des résidus de produit, veuillez suivre les instructions figurant sur l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les contenants vides doivent être déposés dans un centre de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1 Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (DORS/2001-286), y compris les modifications : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

14.2 Transport de marchandises dangereuses par route aux États-Unis (DOT) : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

14.3 Transport de marchandises dangereuses par mer (IMDG) : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

14.4 Transport de marchandises dangereuses par voie aérienne (IATA/OACI) : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

14.5 Transport en vrac (selon les instruments de l'OMI) : Sans objet.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit en question :

- Liste des substances domestiques (DSL) : D-Glucopyranose, oligomère, décyl octyl glycosides (68515-73-1) ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5).
- Liste des substances non domestiques (NDSL) : Sans objet.

Dispositions spécifiques relatives à la protection des personnes ou de l'environnement :

Il est recommandé d'utiliser les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité comme base pour réaliser des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail. Ces évaluations permettront d'établir les mesures de prévention des risques appropriées pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autres lois :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999.

Proposition 65 de Californie :

Ce produit ne contient aucune substance chimique actuellement répertoriée comme cancérigène ou toxique pour la reproduction.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12 décembre 2025

Numéro de version : 1

Législation relative aux fiches de données de sécurité :

Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à la partie 4 et à l'annexe I du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), modifié par le DORS/2020-38 et le DORS/2022-272.

Textes des phrases législatives mentionnées à la section 2 :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils relatifs à la formation :

Une formation minimale est recommandée pour prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit, afin de faciliter leur compréhension et leur interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

Principales sources bibliographiques :

<http://whmis.org/>

Abréviations et acronymes :

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international OACI : Organisation de l'aviation civile internationale DCO : Demande chimique en oxygène DBO5 : Demande biochimique en oxygène sur 5 jours

BCF : Facteur de bioconcentration DL50 : Dose létale 50 CL50 : Concentration létale 50

CE50 : Concentration efficace 50 Log-POW : Coefficient de partage octanol-eau Koc : Coefficient de partage du carbone organique

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

Avertissement du fabricant : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (« FDS ») sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. De plus, elles reposent sur des données jugées exactes ; par conséquent, la société décline toute responsabilité quant à leur exactitude. Les informations fournies ici ne constituent pas une garantie des propriétés de ce produit et se limitent à une description des exigences de sécurité. L'utilisation, les méthodes de travail et/ou les conditions d'utilisation de ce produit ne relèvent pas de notre connaissance ni de notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales relatives à la manipulation, au stockage, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques. Les informations de cette FDS concernent uniquement ce produit, qui ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées. Enfin, l'utilisation de ce produit et la vérification de l'absence de contrefaçon de brevets relèvent de la seule responsabilité de l'utilisateur.

**Copyright© 2025 Oro Agri, Inc.
Tous droits réservés.**

Fin de la FDS